



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES **LORS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriale

Finances

1. ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025

Délibération : Adoptée à l'unanimité

2. DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL »

- SARL KEVIN DEPOND SISE 26 CHEMIN DE ROUILLE A THENAY, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41400)
- SARL OMK RESTAURANT LE BACCHUS, 17 Place de la Paix à SAINT-AIGNAN (41110)

Délibérations : Adoptées à l'unanimité

URBANISME

3. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE PREFIXE 092 SECTION B N°777 SISE AU 17 RUE HENRI GOYER A FOUGERES-SUR-BIEVRE, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41120)

Délibération : Adoptée à l'unanimité PAS D'EXERCICE DU DPU

4. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE PREFIXE 023 SECTION C N°836 SISE AU 103 ROUTE DES ROCHES A MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)

Délibération : Adoptée à l'unanimité PAS D'EXERCICE DU DPU

5. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N°361 SISE AU LIEU-DIT « LES SABOTS » A SELLES-SUR-CHER (41130)

Délibération : Adoptée à l'unanimité PAS D'EXERCICE DU DPU

6. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION E N°89 ET 3182 SISES AU LIEU-DIT « LES MURS » ET AU 9013 RUE DE ROMORANTIN A SELLES-SUR-CHER (41130)

Délibération : Adoptée à l'unanimité PAS D'EXERCICE DU DPU

7. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N°346 SISE AU 72 RUE DE VAU DE CHAUME A SAINT-AIGNAN (41110)

Délibération : Adoptée à l'unanimité PAS D'EXERCICE DU DPU

Développement économique

8. VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZB N°369, 372 ET 377 SISES AVENUE CHER SOLOGNE A SELLES-SUR-CHER (41130) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Affaires diverses

Séance levée à 19 h 10

Le Président

Jacques PAOLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE BUREAU DU 24 MARS 2024

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaients présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 18 mars 2025

Etaients absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N°24M25-1

ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2025

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis en place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 27 février 2023, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Date	Nom	Montant sollicité	Motif de la subvention
27/11/2024	AB EXPERTISE CONSEIL 12 Rue Pierre Henri MAUGER CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	SEVESTRE ABBEY Thibault BTS Comptabilité gestion
28/11/2024	PATISSERIE H.B. 2 Rue de la Fonderie CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	RONDOT Ryan Titre professionnel Vendeur Conseil en magasin
	POULAINES Coiffure 30 Rue de Sion 41130 SELLES-SUR-CHER	1 500,00 €	MECHAIN Nathan CAP pâtissier
	MAISON CECA 5 Rue Saint-Lazare 41130 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	DA SILVA SALGUEIRO Gregory CAP maçon
02/12/2024	HANRIOT ROUSSEL 82 Avenue de la Gare 41140 NOYERS-SUR-CHER	1 500,00 €	PLARD Mathéo CAP couvreur
	SCEA SIMIER 3 Rue du Cher 41400 FAVEROLLES/CHER	3 000,00 €	BRIN Mathéo BP Conduite de productions horticoles

Et de la publication/notification le

06/12/2024	Montrichard VDC Biocoop 9 rue Nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	1 500,00 €	CHASSAING Léa Titre professionnel vendeur
10/12/2024	Les Cloiseaux 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	3 000,00 €	TRUCHAN Laura Commercialisation et services en HCR
	La fabrique du degré 32 Rue Paul BONCOUR 41110 SAINT-AIGNAN	1 500,00 €	DESBOIS Ambre Certification designer graphique
12/12/2024	EARL Paris Simoneau Domaine de la Rablais 21 rue des vignes 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER	1 500,00 €	LANDREIN Alexandre Titre pro Chargé de communication
23/12/2024	Association sportive Controise Rue du Stade CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	ROUSSEAU Marvin Titre pro Responsable petite ou moyenne structure
		1 500,00 €	GALLOIS Sébastien BPJEPS
24/01/2025	SARL SAINSON LAURENT 17 Clos de l'Azuré 41400 SAINT-GEORGES/CHER	3 000,00 €	CHASSAING Hugo CAP Couvreur
	AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	BERGER Sean CAP Constructeur de Réseaux et canalisations
20/01/2025	EARL SAUVETE 15 Route des Vignes 41400 MONTHOU-SUR-CHER	3 000,00 €	FORTAT Gabrielle BTS Œnologie
15/01/2025	GARAGE ARNAUD CADON 39 Rte de Saint-Aignan La Croix BOURTAULT 41400 FAVEROLLES/CHER	3 000,00 €	BLANC Maxence CAP Maintenance des véhicules
27/12/2024	Notaire Alexis NORGUET 50 ^E Rue de Cheverny CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	GARDE Pauline Titre professionnel commercial magasin
15/01/2025	S.N LEGALL 99 Rue de la Paix CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	GUILLOIS Camille CAP Boucher
30/01/2025	Commune de Saint-Aignan Rue Victor Hugo 41110 SAINT-AIGNAN	3 000,00 €	SERVIERE Noé CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments
		3 000,00 €	LAMARCHE Léa CAP Accompagnement Petite Enfance
		3 000,00 €	SCHARTIER Tayron CAP Jardinier Paysagiste
	BOULANGER Thierry 25 Rue Principale 41140 SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	3 000,00 €	OPIGEZ-MATHIEU Kévin CAP Boulanger
		3 000,00 €	COUANGT Louna CAP Pâtissier
		3 000,00 €	PATIN Laura BP Métiers du commerce et de la vente
04/02/2025	SIVOS ANGE-SAINT-JULIEN-DE-CHEDON 1 Place de la Maire 41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	3 000,00 €	DE FIGUEIREDO Shanice CAP Accompagnement éducatif petite enfance
05/02/2025	SB AUTOMOBILES 644 Rue Jean Jaurès 41130 MEUSNES	1 500,00 €	GARNIER Jessica CAP Maintenance des véhicules

Et de la publication/notification le

06/02/2025	WS Bruneau Boulangerie 2 Place de la Libération 41400 PONTLEVOY	1 500,00 €	BERTHAULT Thibaud CAP Pâtissier
		3 000,00 €	WOZNIAK Matisse CAP Boulanger
21/02/2025	Fromagerie MOREAU 80 Route de Montrichard 41400 MONTRICHARD	1 500,00 €	BODEREAU Léa Licence Pro Productions animales
		1 500,00 €	VISEE Emeline CAP Crémier Fromager
20/02/2025	SARL JUMAAR Rue Pierre Henri MAUGER CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	3 000,00 €	CLEMENT Alexandria CAP Fleuriste

La Commission Finances réunie le 11 mars 2025 a examiné ces demandes et s'est prononcée favorablement sur chacune d'entre elles.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 27F23-2 du Conseil communautaire du 12 mars 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

Date	Nom	Motif de la subvention	Montant attribué
27/11/2024	AB EXPERTISE CONSEIL 12 Rue Pierre Henri MAUGER CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	SEVESTRE ABBEY Thibault BTS Comptabilité gestion	3 000,00 €
28/11/2024	PATISSERIE H.B. 2 Rue de la Fonderie CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	RONDOT Ryan Titre professionnel Vendeur Conseil en magasin	1 500,00 €
		MECHAIN Nathan CAP pâtissier	1 500,00 €
	POULAINES Coiffure 30 Rue de Sion 41130 SELLES-SUR-CHER	THOMAS Kyliana CAP Coiffure	1 500,00 €
	MAISON CECA 5 Rue Saint-Lazare 41130 SELLES-SUR-CHER	DA SILVA SALGUEIRO Gregory CAP maçon	3 000,00 €
02/12/2024	HANRIOT ROUSSEL 82 Avenue de la Gare 41140 NOYERS-SUR-CHER	PLARD Mathéo CAP couvreur	1 500,00 €
	SCEA SIMIER 3 Rue du Cher 41400 FAVEROLLES/CHER	BRIN Mathéo BP Conduite de productions horticoles	3 000,00 €
06/12/2024	Montrichard VDC Biocoop 9 rue Nationale 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	CHASSAING Léa Titre professionnel vendeur	1 500,00 €
10/12/2024	Les Closeaux 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	TRUCHAN Laura Commercialisation et services en HCR	3 000,00 €
	La fabrique du degré 32 Rue Paul BONCOUR 41110 SAINT-AIGNAN	DESBOIS Ambre Certification designer graphique	1 500,00 €
12/12/2024	EARL Paris Simoneau Domaine de la Rablais 21 rue des vignes 41400 SAINT-GEORGES-SUR-CHER	LANDREIN Alexandre Titre pro Chargé de communication	1 500,00 €
23/12/2024	Association sportive Controise Rue du Stade CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	ROUSSEAU Marvin Titre pro Responsable petite ou moyenne structure	1 500,00 €
		GALLOIS Sébastien BPJEPS	1 500,00 €

Et de la publication/notification le

24/01/2025	SARL SAINSON LAURENT 17 Clos de l'Azuré 41400 SAINT-GEORGES/CHER	CHASSAING Hugo CAP Couvreur	3 000,00 €
	AQUALIA 5 Rue Nicolas Appert CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	BERGER Sean CAP Constructeur de Réseaux et canalisations	3 000,00 €
20/01/2025	EARL SAUVETE 15 Route des Vignes 41400 MONTHOU-SUR-CHER	FORTAT Gabrielle BTS Œnologie	3 000,00 €
15/01/2025	GARAGE ARNAUD CADON 39 Rte de Saint-Aignan La Croix BOURTAULT 41400 FAVEROLLES/CHER	BLANC Maxence CAP Maintenance des véhicules	3 000,00 €
27/12/2024	Notaire Alexis NORGUET 50 ^F Rue de Cheverny CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	GARDE Pauline Titre professionnel commercial magasin	3 000,00 €
15/01/2025	S.N LEGALL 99 Rue de la Paix CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	GUILLOIS Camille CAP Boucher	3 000,00 €
30/01/2025	Commune de Saint-Aignan Rue Victor Hugo 41110 SAINT-AIGNAN	SERVIERE Noé CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments	3 000,00 €
		LAMARCHE Léa CAP Accompagnement Petite Enfance	3 000,00 €
		SCHARTIER Tayron CAP Jardinier Paysagiste	3 000,00 €
	BOULANGER Thierry 25 Rue Principale 41140 SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	OPIGEZ-MATHIEU Kévin CAP Boulanger	3 000,00 €
		COUTANGT Louna CAP Pâtissier	3 000,00 €
		PATIN Laura BP Métiers du commerce et de la vente	3 000,00 €
04/02/2025	SIVOS ANGE-SAINT-JULIEN-DE- CHEDON 1 Place de la Maire 41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	DE FIGUEIREDO Shanice CAP Accompagnement éducatif petite enfance	3 000,00 €
05/02/2025	SB AUTOMOBILES 644 Rue Jean Jaurès 41130 MEUSNES	GARNIER Jessica CAP Maintenance des véhicules	1 500,00 €
06/02/2025	WS Bruneau Boulangerie 2 Place de la Libération 41400 PONTLEVOY	BERTHAULT Thibaud CAP Pâtissier	1 500,00 €
		WOZNIAK Matisse CAP Boulanger	3 000,00 €
21/02/2025	Fromagerie MOREAU 80 Route de Montrichard 41400 MONTRICHARD	BODEREAU Léa Licence Pro Productions animales	1 500,00 €
		VISEE Emeline CAP Crémier Fromager	1 500,00 €
20/02/2025	SARL JUMAAR Rue Pierre Henri MAUGER CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	CLEMENT Alexandria CAP Fleuriste	3 000,00 €

Et de la publication/notification le

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 26 mars 2025
Le Président,

Jacques PACLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-1-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Et de la publication/notification le 31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etalent présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 18 mars 2025

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur GIBAUULT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUULT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-2-1

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL KEVIN DEPOND sise 26 chemin de Rouillé à THENAY, COMMUNE DELEGUEE DU CONTROIS-EN-SOLOGNE (41400)

Par courrier du 25 octobre 2024, Monsieur Kevin DEPOND, gérant de la SARL KEVIN DEPOND, sise 26 chemin de Rouillé à THENAY, Commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400), sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'une pelle.

Le montant de l'opération est estimé à 68 000.00 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 9 décembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 25 Octobre 2024 de la SARL KEVIN DEPOND, sise 26 chemin de Rouillé à Thenay, Commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 11 mars 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à la SARL KEVIN DEPOND, sise 26 chemin de Rouillé à Thenay, Commune déléguée du Controis-en-Sologne (41400) pour financer l'acquisition d'une pelle.

Et de la publication/notification le

- Dît que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2025.
- Dît que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dît que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 26 mars 2025
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-2-1-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de publication/ notification le

31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 18 mars 2025

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-présidente	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur GIBault Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBault Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-2-2

DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SARL OMK RESTAURANT LE BACCHUS, 17 Place de la Paix à SAINT-AIGNAN (41110)

Par courrier du 25 novembre 2024, Monsieur Métin PAMUK, gérant de la SARL OMK, restaurant le Bacchus, sise 17 Place de la Paix à Saint-Aignan (41110) sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer les travaux de remise à neuf du restaurant.

Le montant de l'opération est estimé à **39 250.00 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances réunie le 11 mars 2025, il est proposé au Conseil communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le courrier du 25 novembre 2024 de la SARL OMK sise 17 Place de la Paix à Saint-Aignan (41110) ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 11 mars 2025 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000.00 € au titre du développement économique à la SARL OMK sise 17 Place de la Paix à Saint-Aignan (41110).

Et de la publication/notification le

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal 2025.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre

Le Controis-en-Sologne, le 28 mars 2025

Le Président

Jacques PACOFFI

Communauté de Communes
Val-de-Cher-Controis
ZI des Barreliers
15A rue des
Entrepreneurs
1700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-2-2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Et de la publication/notification le 31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{er} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président		10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 18 mars 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur GIBAUULT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUULT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-3

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE
PREFIXE 092 SECTION B N°777 SISE AU 17 RUE HENRI GOYER A FOUGERES-SUR-BIEVRE,
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41120)**

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 11 février 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée préfixe 092 section B n°777 (1 490 m²) sise au 17 rue Henri Goyer à Fougères-sur-Bièvre, Le Controis-en-Sologne (41120), appartenant à Monsieur Daniel MERCIER domicilié au 35 route de Fougères à Chitenay (41120), à Madame Sandrine MERCIER domiciliée au 4 route de Fougères à Chevemy (41700) et à Madame Carole MERCIER domiciliée au 15 B chemin de Franche Epine à Chitenay (41120), au prix de 125 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 déléguant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur et inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 déléguant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 11 février 2025 et enregistrée sous le n°041.059.25.U0010 concernant la vente de la parcelle cadastrée préfixe 092 section B n°777 (1 490 m²) sise au 17 rue Henri Goyer à Fougères-sur-Bièvre, Le Controis-en-Sologne (41120), et situées en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fougères-sur-Bièvre,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée préfixe 092 section B n°777 (1 490 m²) sise au 17 rue Henri Goyer à Fougères-sur-Bièvre, Le Controis-en-Sologne (41120), appartenant à Monsieur Daniel MERCIER domicilié au 35 route de Fougères à Chitenay (41120), à Madame Sandrine MERCIER domiciliée au 4 route de Fougères à Chevemy (41700) et à Madame Carole MERCIER domiciliée au 15 B chemin de Franche Epine à Chitenay (41120), au prix de 125 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Et de la publication/notification le

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 26 mars 2025

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-3-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025
Et de la publication/notification le

31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	----	2^{ème} membre	----
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	----	5^{ème} membre	----
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	----	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	----	8^{ème} membre	----
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	----
10^{ème} Vice-président		10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du

bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :

Le 18 mars 2025

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAUULT Damien - Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-4

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE
PREFIXE 023 SECTION C N°836 SISE AU 103 ROUTE DES ROCHES A MONTRICHARD VAL DE CHER
(41400)**

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 13 février 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée préfixe 023 section C n°836 (1 738 m²) sise au 103 route des roches à Montrichard Val de Cher (41400), appartenant à la SARL BLENET représentée par Monsieur Mathieu BLENET, dont le siège social se situe au 103 route des roches à Montrichard Val de Cher (41400), au prix de 50 000.0 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 déléguant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 janvier 2020 déléguant le droit de préemption urbain aux communes disposant du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Cher à la Loire, et ce sur l'ensemble de leur territoire à l'exception de certaines zones d'activités,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13 février 2025 et enregistrée sous le n°041.151.25.U0010 concernant la vente la parcelle cadastrée préfixe 023 section C n°836 (1 738 m²) sise au 103 route des roches à Montrichard Val de Cher (41400), et située en zone UI au Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'ex Cher à la Loire,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée préfixe 023 section C n°836 (1 738 m²) sise au 103 route des roches à Montrichard Val de Cher (41400), appartenant à la SARL BLENET représentée par Monsieur Mathieu BLENET, dont le siège social se situe au 103 route des roches à Montrichard Val de Cher (41400), au prix de 50 000.00 € TTC, frais d'acte en sus.**

Et de la publication/notification le

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne le 26 mars 2025

Le Président
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-4-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de publication/affichage

31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etalent présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 18 mars 2025

Etalent absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENault Damien - Monsieur GIBault Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBault Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-5

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N°361 SISE AU LIEU-DIT « LES SABOTS » A SELLES-SUR-CHER (41130)

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 24 janvier 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZB n°361 (984 m²) sise au lieu-dit « Les Sabots » à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à la SARL LEVEQUE BATIMENT dont le siège social se situe au 14 route de Blois à Billy (41130), au prix de 1 000 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 délégrant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 délégrant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 janvier 2025 et enregistrée sous le n°041.242.25.U0006 concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZB n°361 (984 m²) sise au lieu-dit « Les Sabots » à Selles-sur-Cher (41130), et situées en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section ZB n°361 (984 m²) sise au lieu-dit « Les Sabots » à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à la SARL LEVEQUE BATIMENT dont le siège social se situe au 14 route de Blois à Billy (41130), au prix de 1 000.00 € TTC, frais d'acte en sus.

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre

Le Controis-en-Sologne, le 26 mars 2025

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-5-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de publication/ notification le

31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

BUREAU DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Etaient présents :

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Nombre membres du

bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :

Le 18 mars 2025

Etaient absents/ excusé(s) : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAULT Damien - Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-6

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES
SECTION E N°89 ET 3182 SISES AU LIEU-DIT « LES MURS » ET AU 9013 RUE DE ROMORANTIN
A SELLES-SUR-CHER (41130)**

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 28 janvier 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°89 (2 118 m²) et n°3182 (2 370 m²) sises au lieu-dit « Les Murs » et 9013 rue de Romorantin à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à Madame Ana ABRANTES DE ALMEIDA et Monsieur Didier VERLOES domiciliés au 30 route de Villedieu à Gièvres (41130), au prix de 115 000.00 € TTC, frais d'acte en sus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 délégrant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 délégrant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 28 janvier 2025 et enregistrée sous le n°041.242.25.U0008 concernant la vente des parcelles cadastrées section E n°89 (2 118 m²) et n°3182 (2 370 m²) sises au lieu-dit « Les Murs » et 9013 rue de Romorantin à Selles-sur-Cher (41130), et situées en zone UI au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur ces parcelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section E n°89 (2 118 m²) et n°3182 (2 370 m²) sises au lieu-dit « Les Murs » et 9013 rue de Romorantin à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à Madame Ana ABRANTES DE ALMEIDA et Monsieur Didier VERLOES domiciliés au 30 route de Villedieu à Gièvres (41130), au prix de 115 000.00 € TTC, frais d'acte en sus.

Et de la publication/notification le

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 26 mars 2025

Le Président,
Jacques PAOLETTI

**Communauté de Communes
Co-Val-de-Cher-Controis**
ZI des Barreliers
15A rue des
Entrepreneurs
41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-6-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Et de la publication/notification le

31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Étaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :
Le 18 mars 2025

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAULT Damien - Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-7

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AL N°346 SISE AU 72 RUE DE VAU DE CHAUME A SAINT-AIGNAN (41110)

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a reçu le 7 mars 2025 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section AL n°346 (1 650 m²) sise au 72 rue de Vau de Chaume à Saint-Aignan (41110), appartenant à la SCI LES DEUX FRERES dont le siège social se situe au 2 impasse de Ronsard à Saint-Aignan (41110), au prix de 185 000 € HT avec en sus la TVA d'un montant de 16 800 €, les frais de commission d'un montant de 8 000 € TTC à la charge de l'acquéreur et les frais d'acte.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2023 délégrant au bureau communautaire, l'exercice du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur et inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 délégrant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 mars 2025 et enregistrée sous le n°041.198.25.U0012 concernant la vente de la parcelle cadastrée section AL n°346 (1 650 m²) sise au 72 rue de Vau de Chaume à Saint-Aignan (41110), et situées en zone UX au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aignan,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

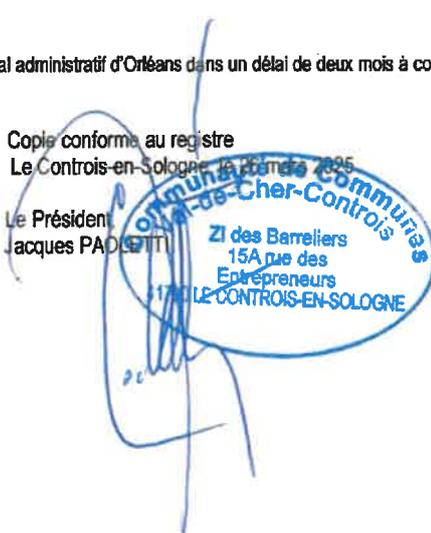
- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section AL n°346 (1 650 m²) sise au 72 rue de Vau de Chaume à Saint-Aignan (41110), appartenant à la SCI LES DEUX FRERES dont le siège social se situe au 2 impasse de Ronsard à Saint-Aignan (41110), au prix de 185 000 € HT avec en sus la TVA d'un montant de 16 800.00 €, les frais de commission d'un montant de 8 000 € TTC à la charge de l'acquéreur et les frais d'acte.

Et de la publication/notification le

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, la Bannière 4825
Le Président
Jacques PADLETTI



Communes de Cher-Controis
ZI des Barbeliers
15A rue des
Entrepreneurs
17000 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture
041-200072064-20250324-24M25-7-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025
Et de la publication/notification le 31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE
BUREAU DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, au siège de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAOLETTI, le Président.

Étaient présents :

Nombre membres du bureau :

- en exercice : 21
- présents : 12
- votants : 16

Date de convocation :

Le 18 mars 2025

Président	Monsieur PAOLETTI Jacques		
1^{ère} Vice-président	Madame COCHETON Stella	1^{er} membre	Monsieur BIETTE Bernard
2^{ème} Vice-président	---	2^{ème} membre	---
3^{ème} Vice-présidente	Madame DELORD Martine	3^{ème} membre	Monsieur RACAULT Olivier
4^{ème} Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4^{ème} membre	Monsieur LACROIX Eric
5^{ème} Vice-présidente	---	5^{ème} membre	---
6^{ème} Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6^{ème} membre	Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
7^{ème} Vice-président	---	7^{ème} membre	Monsieur CARNAT Eric
8^{ème} Vice-présidente	---	8^{ème} membre	---
9^{ème} Vice-président	Monsieur POMA Alain	9^{ème} membre	---
10^{ème} Vice-président	---	10^{ème} membre	Madame PLAT Françoise

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur MARINIER Jean-François - Madame OLIVIER Christine - Monsieur ROSET Jean-Jacques - Monsieur HENAULT Damien - Monsieur GIBAUT Patrick - Monsieur MARTELLIERE Eric - Monsieur CORNEVIN Bernard - Madame ESNARD Dominique - Monsieur CHARLES-GUIMPIED J. Pierre -

Ont donné pouvoir : Monsieur MARINIER Jean-François à Monsieur PAOLETTI Jacques - Madame OLIVIER Christine à Monsieur SAUX Christian - Monsieur GIBAUT Patrick à Madame COCHETON Stella - Madame ESNARD Dominique à Madame DELORD Martine -

Madame COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 24M25-8

VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZB N°369, 372 ET 377 SISES AVENUE CHER SOLOGNE A SELLES-SUR-CHER (41130) AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER

Par courrier en date du 17 mars 2025, la commune de Selles-sur-Cher, représentée par son Maire en exercice, Madame Stella COCHETON, dont le siège social se situe 1 place Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130), a fait part de sa volonté d'acquérir les parcelles cadastrées section ZB 369 (955 m²), 372 (3 900 m²) et 377 (3 974 m²) d'une superficie totale de 8 829 m² sises avenue Cher Sologne à Selles-sur-Cher (41130) et faisant partie des réserves foncières de la communauté. Il est proposé au Bureau de procéder à cette transaction au prix de 8 € HT / m², TVA en sus.

Vu l'avis du service des domaines en date du 14 mars 2025,

Vu le courrier de la commune de Selles-sur-Cher en date du 17 mars 2025,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de vendre les parcelles cadastrées section ZB 369 (955 m²), 372 (3 900 m²) et 377 (3 974 m²) d'une superficie totale de 8 829 m² sises avenue Cher Sologne à Selles-sur-Cher (41130), au profit de la commune de Selles-sur-Cher, représentée par son Maire en exercice, Madame Stella COCHETON, dont le siège social se situe 1 place Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130), moyennant le prix de 8 € HT / m², TVA en sus.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous actes et pièces afférents à ce dossier.

La présente délibération modifie en intégralité la délibération n°18M24-4 en date du 18 mars 2024 et reçue en Préfecture de Loir-et-Cher le 20 mars 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre
Le Controis-en-Sologne, le 26 mars 2025

Le Président,
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président
Accusé de réception en préfecture
041-26002196-2025-03-24-000000000-1
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025
Et de la publication/notification le 31 MARS 2025